

# LEPOING

« Stop à la mort au

travail »



EDITO

Septembre 2023

# Philippe, 70 ans, mort au travail!

Selon un article de Mediapart paru le 27 août, on dénombre déjà 10 morts au travail sur les 15 premiers jours d'août :

un ostréiculteur, un artisan, un guide de haute montagne, deux travailleurs du bâtiment, un charpentier, un livreur de journaux, un chauffeur de poids lourds, et d'autres probablement inconnus.

La présidente de l'association "Stop à la mort au travail" dénonce le fait que ces accidents soient classés dans la rubrique faits divers, ce qui à ses yeux banalise ce qu'elle considère comme un fait de société.

Nous partageons cet avis, personne ne doit mourir au travail.

Très souvent, les employeurs tentent de renvoyer la responsabilité sur les salariés :

soit ils auraient été imprudents, soit ils avaient des antécédents pathologiques, soit encore, quand il n'y a pas de témoin, ils ne se seraient pas trouvés en position réelle de subordination, et bien d'autres prétextes encore...

Le 10 août, Philippe est tombé d'une hauteur de 3 mètres 80. Le procureur adjoint de Rennes explique que l'on ne peut que s'interroger sur la précarité des conditions d'intervention.

Mais pourquoi Philippe, à 70 ans, devait-il encore travailler ? Pourquoi devait-il travailler en intérim, à un emploi où les

risques physiques sont indéniables, alors que l'âge avancé les rend encore plus dangereux ? L'employeur a accepté la mise en danger de la vie de Philippe.

Les politiques mises en place (que ce soit sur le Code du travail, ou que ce soit sur le droit à la retraite et les dernières réformes dégradant toujours plus le niveau des pensions) ont une responsabilité majeure.

La dernière réforme des retraites, qui a en partie été justifiée par l'augmentation de l'espérance de vie, est cynique.

Une large partie des travailleurs, dont les métiers usent les corps car leur exercice n'est

plus tenable après 60 ans, ne sont pas concernés par cette prétendue augmentation de l'espérance de vie.

Mais peu importe, les dividendes versés aux actionnaires au cours du second trimestre

2023 (49,5 milliards d' euros), eux ont bien augmenté de 10 %.

Le problème des retraites, des services publics, des salaires n'est pas un problème de ressources ou de profit mais bel et bien un problème de répartition entre les revenus du capital et ceux du travail.

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

ça sent l'arnaque!

SDIF 38

Après la pétition, la fièvre monte : droit d'alerte Du 9 dans le 3 8

Tournée des services, brèves de comptoir

#### DE PRIME ABORD, C'EST UNE ARNAQUE!

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle : ce sera toi qui l'aura... PAS !

Combien vous a fait perdre l'inflation en 2023 ? 800 ? 700 ? 600 ? 500 ? 400 ? 350 ? 300 € ou rien!?

Les Douanes proposent un simulateur en lien sur Alizé (souvent saturé!), car oui il s'agit bien d'une simulation d'augmentation de salaires! Nous allons toutes et tous pouvoir jouer au nouveau jeu de la rentrée: calcule ta prime, si tu peux! Quelle est la rémunération brute qui déterminera les heureux - si ce n'est élus, au moins — éligibles?! Car sur la date du versement, rien n'est fixé! Le décret ne dit qu'une chose: si possible, cela devrait être payé avant la fin de l'année 2023, donc plutôt une prime de sortie qu'une prime de rentrée!

Rentrons dans les détails, puisque c'est là que le diable gît et que les techno-robots du gouvernement s'agitent pour dépenser moins.

Au 1er juillet 2023, le point d'indice a connu une

revalorisation de seulement 1,5%, passant ainsi de 4,85€ à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5 €! Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au

Journal Officiel le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFiP. Une prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir "à l'automne" (avant la fin d'année 2023 « dans la mesure du possible »), et imposable. Comme toute prime, elle ne sera pas prise en compte pour la retraite.

Bref cette prime est surtout exceptionnellement compliquée !! Combien de personnes vont réellement la toucher et quand ???

Sur nos fiches de paie de juillet 2022 à juin 2023, il faut additionner le total de la 1ère colonne (intitulée « à payer » , tout en bas du bulletin de paie). Sont inclus :

le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence, le supplément Familial de Traitement, l'IAT, l'IFTS, la nouvelle bonification indiciaire, les ACF, la prime de rendement, l'indemnité mensuelle de technicité, la participation à la PSC, le forfait télétravail, ... Ensuite il faut soustraire la prise en charge employeur des frais de transport (abonnement transport domicile-travail et forfait mobilité durable), les indemnités GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'achat), le montant du transfert primes/points.

Il faudra faire attention aux régularisations car ce qui compte ce sont les rémunérations versées ou retenues (jours de grève !) au titre de la période concernée, soit du 07/2022 au 06/2023. Vous suivez toujours ? Une fois la tranche de prime déterminée, celle-ci pourra être proratisée en fonction des temps partiels ou d'une durée d'emploi réduite sur la période ( et oui il n'y a pas de petites économies surtout quand elles sont faites sur le dos des agent.e.s!).

Donc à vos calculettes, les jeux sont faits, mais on ne sait toujours pas qui va gagner quoi et quand!

Si ce n'est pas une arnaque, ça y ressemble beaucoup!

Pour la CGT, cette prime ne fera pas avaler la

faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles. Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 %.

Contrairement à ce qu'affiche la macronie, l'évolution des rémunérations en 2023 ne sera pas de 2,5% mais bien seulement de 1,5%. En effet, les 5 points d'indice qui permettent, avec d'autres éléments, d'arriver aux 2,5%, ne seront appliqués qu'à partir de janvier 2024, sans rétroactivité. Autre fait grave : c'est par la baisse et le gel de crédits au titre des PLF et PLFSS 2024 que le gouvernement entend financer ces mesures, autrement dit par le recul des Services publics.

RÉMUNÉRATION BRUTE perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	MONTANT de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égate à 39 000 €	300 €

« Cette prime est surtout exceptionnellement compliquée !!»

### Droit d'alerte - SDIF de l'Isère

La CGT Finances publiques de l'Isère vous alerte sur les risques psycho-sociaux encourus par les agents du SDIF du département. Les agents du SDIF 38 ont massivement signé une pétition. Il semblerait qu'aucune réponse n'ait été apportée à ce jour.

Depuis plusieurs mois le SDIF cumule les difficultés :

- situation toujours extrêmement compliquée au sein des SPFE,
- intégration de nouvelles applications SURF et EVALOC non abouties,
- la campagne GMBI qui s'est étalée jusqu'au 10 août.

Loin d'avoir encore digéré l'afflux des demandes GMBI se profilent déjà d'une part l'arrivée de taxes d'urbanisme sans que

les personnels expérimentés de la DDT suivent la mission, et d'autre part la campagne des avis de Taxe Foncière (les premiers avis TF sont déjà visibles sur les comptes des particuliers).

L'explosion des contentieux est prévisible compte tenu du déroulé de la campagne GMBI et de la forte hausse du taux d'imposition de plusieurs villes dont notamment Grenoble.

Cette pression sur le travail est accentuée par les vacances d'emplois au 1<sup>er</sup> septembre : 5 au total (2 B et 3 C).

La situation est donc plus que critique dans le SDIF de l'Isère. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre toutes les mesures qui s'imposent, afin de garantir aux agents un environnement de travail serein jusqu'à la fin de la campagne des avis de taxe foncière.

Ces mesures, plus qu'impératives à ce stade, et nécessaires à la protection des agents affectés dans ce service, devront naturellement être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Dans le cadre de cette procédure d'alerte, pourriez-vous nous indiquer les mesures immédiates de prévention mises en œuvre pour protéger ces personnels ?

Nous attendons une réponse circonstanciée sur les sujets évoqués ci-dessus et surtout une présentation des réponses détaillées de l'administration tant aux personnels concernés qu'aux représentants des personnels, sous la forme qui vous paraîtra la plus efficace.

Nous demandons instamment à la Direction de lever le danger grave et imminent.

Le co-secrétaire départemental Sébastien Rioux



## Retour de vacances : interview !

Le Poing : La direction a demandé par le biais des chefs de service de dégager des moyens humains pour aider les services en difficulté du fait des très nombreuses vacances d'emplois. Peux-tu nous indiquer dans quelle sphère tu travailles et si vous avez été sollicités ?

V : Je travaille dans la sphère du contrôle fiscal et effectivement des collègues de mon service ont été sollicités sur la base du volontariat.

Le Poing : Combien de collègues et sur quel effectif ?

V : Trois collègues se sont portés volontaires sur une charge correspondant à 1/2 équivalent temps plein. Pendant la campagne IR nous apportions une aide mais limitée dans le temps.

Le Poing : Les charges de ton service ont-elles été revues à la baisse ?

V : Non, ce point n'a pour l'heure pas été évoqué.

Le Poing : Crains-tu que la charge de travail dans ton service soit maintenue à l'identique et qu'une nouvelle répartition de la charge soit proposée ?

V : Je ne sais pas, et j'espère bien que non. Mais les expériences passées de suppressions d'effectifs me font craindre que oui. Le Poing : Et si c'était le cas ?

V : Alors il faudra que nous interpellions la direction afin qu'elle revoie sa position et baisse la charge du service.

Le Poing : Et si la direction n'entend pas revenir sur les objectifs déjà définis, penses-tu qu'il pourrait y avoir une action collective de ton service avec tes collègues ?

V : Dans un premier temps nous adresserions probablement une lettre ouverte au directeur, accompagnée d'une pétition.

Le Poing : Et si malgré cela, la position du directeur ne change pas, faudrait-il étendre votre action à tous les services subissant la même contrainte ?

V : Oui ce serait le moyen. Voire le seul vraiment efficace ?

Le Poing : Il y a un CSAL (Comité Social d'Administration Locale) prévu sur cette question le 28 septembre. A ton avis quelles revendications doivent porter les organisations syndicales ?

V : Je pense que les organisations syndicales doivent exiger de la direction la situation précise de la charge et des emplois disponibles, service par service, afin que les collègues ne se retrouvent pas dans une situation de tension permanente, voire de rupture physique ou mentale. Il faut massivement recruter.

#### « Pourquoi j'ai adhéré ? »

15 nouvelles adhésions sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et pourquoi pas toi ?

Paroles de nouveaux adhèrent.e.s:

« J'ai fait le choix d'adhérer à la CGT afin de ne pas être seule au sein de notre direction et de pouvoir agir collectivement pour faire respecter mes droits »

« A la CGT, j'ai trouvé un syndicat qui combat les politiques d'austérité, les suppressions d'emplois et qui défend tous les agents » « J'ai eu des informations sur l'activité dans mon département soit par le journal, soit par le correspondant local. »

« J'ai été aidé pour mieux comprendre toutes les règles concernant les mutations de la DGFIP et le calcul de ma prime de restructuration par le correspondant local de la CGT. »

×			
Prise de contact, demande d'adhésion (bulletin à nous renvoyer)			
NOM:		Prénom:	
Service :		Résidence :	
Mail:		Souhaites-tu adhérer : OUI □ non pas tout de suite □	
CGT Finances Publiques Isère-40 Avenue Rhin et Danube-38047 GRENOBLE CEDEX 2			

Tel CFP Rhin et Danube : 04 76 39 38 74 (interne : 3834)

Tel Belgrade : 04 76 85 75 96

Mail: cgt.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr Site: http://www.financespubliques.cgt.fr/38/